

Image not found or type unknown



Non remboursement trop perçu par organismes bancaires

Par **nausicaa44**, le **12/05/2010** à **16:27**

Bonjour, rnje n arrive pas a récupérer des trop perçus d 'organismes comme sofinco et alsolia rna la suite d'un regroupement de credits a la consommation l 'organisme qui s est occupé du regroupement de mon crédit ne veut pas gérer ce problème malgré des lettres recommandées je n 'ai pas de réponse à qui s'adresser pour portetr plainte merci

Par **jeetendra**, le **12/05/2010** à **19:58**

Bonsoir, pour un trop perçu en votre faveur par les organismes bancaires, c'est le juge civil qu'il vous faut saisir (juge de proximité, tribunal d'instance...) pour obtenir une injonction de payer, courage à vous, bonne soirée.